



REPRESSION SYNDICALE

Indignation et colère de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Jour de la venue du Secrétaire Général de la C.G.T., Philippe MARTINEZ au Havre pour participer à une Assemblée Générale de rentrée, deux dockers ont été arrêtés hier, suite à la mobilisation du 14 juin dernier.

Sur la forme, l'arrestation de nos deux Camarades est scandaleuse puisque le Parquet de Paris a fait délibérément le choix d'une intervention des forces de l'ordre au domicile de nos Camarades et de les conduire sur Paris pour les auditionner.

Etre un travailleur syndiqué à la C.G.T., défendre ses acquis, est-ce un crime ?

Alors qu'une simple convocation pour audition au Havre aurait été suffisante, la justice de connivence avec le gouvernement fait le choix délibéré d'une arrestation coup de poing pour criminaliser l'action syndicale et tenter d'intimider en vue de la mobilisation du 15 septembre contre la Loi Travail.

De plus, la justice décide de s'acharner sur un des deux Dockers comparu le 27 juillet dernier, pourtant relaxé des faits qui lui étaient reprochés.

De nouveau, la justice tente en s'appuyant sur, soi-disant, des éléments vidéo pour faire condamner injustement nos Camarades.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. rappelle que les affrontements qui ont émaillé la fin de la manifestation du 14 juin dernier sont de l'entière responsabilité des forces de l'ordre qui ont, sans aucune explication possible, agressé notre cortège en faisant usage de leur matraque et gaz lacrymogène.

La Fédération se félicite de la libération hier soir à 19 heures 15 de nos deux Camarades qui ont pu rejoindre leur famille tard dans la nuit, alors qu'ils étaient sous la menace d'une garde à vue prolongée et d'une éventuelle mise en examen immédiate.

.../...

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Fax 01 55 82 89 29 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

Communiqué

Une convocation au tribunal est prévue le 25 novembre prochain avec le risque inacceptable d'une condamnation possible de 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. alerte, dès à présent, que nous n'accepterons pas que nos Camarades soient injustement condamnés et prendrons les décisions et orientations nécessaires en lien avec notre Confédération pour faire face à cette répression syndicale.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. tient à exprimer au nom de l'ensemble des syndicats, sa solidarité à Loïc et Guillaume, et les félicite pour leur courage et leur sang-froid face à cette épreuve.

La Fédération tient à remercier l'ensemble des structures territoriales et interprofessionnelles de la C.G.T., ainsi que notre Confédération et l'avocate pour leurs interventions et présence hier devant le commissariat en soutien pour nos Camarades.

L'arrêt de travail qui a bloqué le port du Havre hier est une réaction de légitime défense et de solidarité qui aurait été étendu nationalement à l'appel de la Fédération si nos Camarades n'avaient pas été libérés.

Plutôt que de faire le choix de la criminalisation de l'activité syndicale, la Fédération invite le gouvernement à prendre enfin le chemin du dialogue pour cesser la radicalisation et l'autisme dont il fait preuve depuis le début des débats sur la Loi Travail, qui reste très majoritairement contestée par l'opinion publique.

A l'identique, la Fédération invite également le patronat du Havre et notamment l'UMEP à s'abstenir de nous donner des leçons, à mesurer leurs propos et à s'adresser au seul responsable de la situation sociale conflictuelle : le gouvernement. Un monde moderne doit être progressiste aux services des travailleurs et des peuples et non de la régression sociale au service de la finance.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. réaffirme que la Loi Travail et notamment l'article 2 (*remise en cause de la hiérarchie des normes*) est une régression sociale sans précédent.

Par conséquent, et à l'appel de notre Confédération, la Fédération réunira ses instances dans les prochains jours afin de décider collectivement du niveau de notre participation à la mobilisation du 15 septembre prochain pour l'abrogation de la Loi Travail.

Montreuil, le 1^{er} septembre 2016